



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2022

(Huit clos)

L'an deux mille deux, le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 7 avril 2022 s'est réuni en session ordinaire, dans la maison communale d'Acy-en-Multien sous la présidence de Monsieur Jean-Michel RAMIZ.

Etaient présents : M. Jean-Michel RAMIZ, M. Bernard ELOI, M. Renan VOGELS, Mme Charlotte BOURE, Mme Stéphanie RAMIZ, Mme Amandine MARY, Audrey DOURVER,

Absents excusés : M. Sebastien MARTY, M. Charles MENIL, Mme Christelle GOBET

Absent: M. DEGRAVE Daniel, Mme AUVRAY Nadège

Pouvoirs : M. Sebastien MARTY donne pouvoir à M. Renan VOGELS, M. MENIL Charles donne pouvoir à M. ELOI Bernard. Mme Christelle GOBET donne pouvoir à Mme BOURE Charlotte

Secrétaire de séance : Mme Amandine MARY

Ouverture de la séance à 20h35.

- En présence exceptionnelle de Madame LOUERAT du cabinet ARVAL à Crépy en Valois concernant la **Présentation du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)**

Nous sommes actuellement en train d'étudier de façon indirecte, un projet sur la commune concernant la création d'une éventuelle école RUE DES SŒURS, pour une superficie de 2500 m².

Concernant le P.A.D.D. qui concerne l'aménagement du territoire jusqu'en 2035.

Cet aménagement comprendra les équipements suivant :

-15 logement, rue de la Libération

-le corps de ferme sera délocalisé route d'Etavigny en face du château d'eau pour des raisons de sécurité

-Le lotissement du Moulin qui comprendra 15 logements

-Coulée verte qui partirait route de Rosoy, le long de la MACLA et rejoindra le chemin du camping ? qui permettra de sécuriser les piétons.

-Nord parc du Château avec accord, possibilité de créer de 10 à 12 logements, avec présentation de bilan financier et une deuxième phase entre 10 et 12 logements, en contre parti la rénovation du château devra être amorcé a 50%.

-La ferme située rue de la Libération est en cours d'étude.

-La ferme située route de Meaux, comprendra 13 logements

Concernant l'environnement, il est prévu de garder les boisements pour la gestion des eaux de ruissellements, toutes les coupes dans une zone boisée devra faire l'objet d'une demande auprès de la préfecture ainsi qu'à la Mairie, rendu possible de l'aménagement de logements bioclimatiques.

Pour finir le paysage et le patrimoine de notre commune sera valorisé dès l'entrée du village avec traitements paysagés et l'identification du petit patrimoine bâti et de préserver les murs rue du Château.

I. DELIBERATION

OBJET : Budget principal : compte de gestion 2021
--

Monsieur Le Maire expose :

Vous pouvez retrouver sur le compte de gestion le résultat comptable 2021 :

- - 167 324.44 euros en investissement
- 107 607.54 en fonctionnement

(Le montant est excédentaire dans la section de fonctionnement mais à l'inverse le montant est déficitaire en section d'investissement).

Le compte de gestion transmis par la trésorerie est identique au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, N'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2021.

Vote : Pour 9 Contre 1

II. DELIBERATION

OBJET : Budget Principal : Compte administratif 2021

M. Le Maire apporte les explications suivantes :

- Restes à réaliser dépenses : 248 671.97 euros correspond aux dépenses engagées mais dont il reste un delta à payer (travaux de réhabilitation du pignon qui ont dû être reportés à cause du COVID, la rénovation des volets, ainsi que les travaux de l'Eglise)
- Restes à réaliser recettes : Le montant de 203 870.28 euros correspond majoritairement aux subventions de l'Eglise.

M. Le Maire poursuit l'analyse :

- Entre les dépenses prévues et les recettes nous avons un excédent de 306 704.55 euros.
- La commune a réalisé 178 685.27 euros de dépenses d'investissement, et 607 819.06 euros de dépenses de fonctionnement.
- La commune a réalisé 11 360.83 euros de recettes d'investissement, et 715 426.60 euros de recettes de fonctionnement.

Monsieur Le Maire, présente les résultats du compte administratif de l'année 2021 du budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021			
		DEPENSES	RECETTES
Réalizations exercice 2021	Section fonctionnement	607 819.06 €	715 426.60 €
	Section investissement	178 685.27 €	11 360.83 €
RESULTAT COMPTABLE 2021			
	Section fonctionnement	(excédent)	107 607.54 €
	Section investissement	(déficit)	167 324.44 €
Report exercice 2020	Report fonctionnement 002		189 654.06 €
	Report investissement 001		221 569.08 €
Total (réalisations + reports)		786 504.33 €	1 138 010.57 €
Restes à réaliser en 2022	Section fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	248 671.97	203 870.28 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2022	248 671.97 €	203 870.28 €
RESULTAT CUMULE	Section fonctionnement	607 819.06 €	905 080.66 €
	Section investissement	427 357.24 €	436 800.19 €
	Total cumulé	1 035 176.30 €	1 341 880.85 €

Vote : Pour 9 Contre 1

Commentaires de Madame Gobet :

- **Compte 21113 : terrains aménagés sauf voirie terrains de pétanque pour un total de 9111.56 euros. Pour quel usage ? aucune association dans le village, aucun licencié. Pour un loisir ça fait cher !**

En réponse : ce sont les employés municipaux qui ont réalisé les travaux, cela aurait coûté plus cher si nous avions fait intervenir une entreprise, certes cela peut vous paraître cher mais cela reste un loisir, une activité pour les Acéens.

- Compte 21578 : autre matériel et outillage feux tricolores pour 3858.56 euros, alors qu'il pouvait être prêtés par le département sur simple demande. Pourquoi cet achat ?

En réponse : Les feux serviront à d'autres fins.

- Compte 2188 : autres immo. Corporelles, Barnum 2792 euros. Idem, des barnums sont prêtés gratuitement par le département sur demande. Pourquoi cet achat ?

En réponse : L'achat du barnum servira autant pour la commune (brocante, marché de Noël ...) lors de manifestation que pour les associations de la commune.

- Compte 60622 : carburant gaz école ? ne doit pas être imputé sur ce compte. Il reste néanmoins 2137,04 euros de carburants ! A justifier

En réponse : concernant le gaz école, c'est une erreur qui cependant n'a aucune incidence au niveau comptable.

Pour le carburants, à ce jour ce sont les employés municipaux qui effectuent tous les entretiens de la commune (tonte, taillage des haies). à l'époque c'était une société privée qui intervenaient sur la commune (29000 euros pour effectuer 6 mois d'entretien).

- Compte 60623 : Alimentation. Repas froid élections... quelle délibération du CM ? Viennoiseries élections... Quelle délibération ? Alimentation fêtes pour 1742.64 Alimentation Metro 265,17 + 498 euros m'adresser une copie, Bouteille de gaz, pour quel usage ? Si on fait le point sur l'alimentation uniquement pour les festivités : 2966.31 euros dépensés pour 2204.79 euros gagnés...

En réponse : pas de délibération du conseil municipal, concernant les copies je vous prie de bien vouloir venir en Mairie elles seront consultables, les bouteilles de gaz sont utilisées pour la plancha, sur les 2966,31 euros de dépensés, il y a 1034.31 euros de frais concernant le colis de nos aînés, 498 euros pour le toaster qui sera utilisés lors d'événements sur notre commune.

- Compte 60631 Fourniture d'entretien, bouteille de gaz 13.10 euros

En réponse : elle ne concerne pas une bouteille de gaz mais le dépannage de produits d'entretiens pour notre agent technique.

- Compte 60632 : fournitures de petit équipement bastinges 619.80. selon l'écho d'Acy, les bastinges ont été mis gracieusement par Mr Dominique Fuzelier et Mr Leblanc

En réponse : certes certains bastinges ont été mis à disposition gracieusement, cependant il a fallu que nous consolidions l'édifice, de ce fait cette dépense été nécessaire.

- Compte 60633 : F de voirie, sapins de Noël pour 650.65 euros à la jardinerie de Meaux. Pourquoi ne pas avoir sollicité Enfance en Fêtes ?

En réponse : l'association n'avait pas la taille de sapins que nous souhaitions.

- Compte 6135 : Locations mobilières, location feux tricolores 990.98 et 988.68 euros, locations VP 975.60 euros Objet précis ? Délibération de quel conseil ? loyer kit panneau sol pour 908.07 Quelle délibération ? ne correspond plus à la délibération du début de mandat ?

En réponse : pour les feux tricolores elles ont été loués dans l'urgence suite à l'effondrement du mur rue de la Libération, la location VP correspond au loyer des 5 caméras de vidéosurveillance de la commune et le loyer kit panneau sol correspond lui au 4 camera de vidéosurveillance autonome de la commune.

- Compte 61521 : entretiens de terrains, CUMA pour 902.40 euros. Ce n'ai pas la facture bien que conséquente qui me choque mais la période pendant laquelle les travaux ont été effectués (modification).

En réponse : le devis a été septembre 2021 et leur intervention est intervenu que plus tard.

- Compte 6232 Fêtes et cérémonies : structures gonflables pour 500 euros c'est à la personne qui installe sa structure de payer une rétribution à la commune pour occupation du domaine public. De plus les structures gonflables sont propriétés du conseil départemental et sont prêtées gratuitement sur demande, barbe à papa pour 50 euros (idem commentaire précédent), gerbe piquée pour 80 euros. Pour quelle personne ?

En réponse : Nous ne savions pas que ce genre de structures pouvaient être prêtés par le conseil départemental, dommage de ne pas l'avoir su avant, pour la barbe à papa un Acéens nous a offert un appareil de ce fait il n'y aura plus besoin de faire une location. Concernant la gerbe elle a été offerte à Mr FERH pour lui rendre hommage de ce qu'il a pu faire pour les enfants au sein de notre commune.

- Compte 6411 personnel titulaire :

En réponse : concernant votre interrogation sur nos agents merci de bien vouloir venir en mairie afin de respecter l'anonymat du personnel qui relève du privé.

- Compte 6475 : médecine du travail, comité médical expertise pour 93.40 euros, pour qui ? pour quoi ?

En réponse : Concernant l'identité de l'agent ainsi que le motif nous vous prions de bien vouloir venir en Mairie.

- Compte 6531 : indemnités des élus, aucun remboursement des indemnités des élus non-délégués pour la période de juin et juillet 2020. Quand sera-t-elle effective ? Au même titre que vous m'avez retiré le titre d'adjoint car je n'avais pas de délégation ; un adjoint sans délégation ne peut être rémunéré.

En réponse : Ace jour nous n'avons eu aucun retour de la trésorerie concernant le remboursement des indemnités perçus entre juin et juillet 2020.

III. DELIBERATION

OBJET : Budget Principal Commune : affectation de résultat du budget 2021
--

M. Le Maire reprend les tableaux du Compte administratif et explique :

- Le résultat cumulé d'investissement est de 54 244.64 euros
- Le résultat de fonctionnement est de 297 261.60 euros

Ce qui est en investissement reste en investissement et idem pour le fonctionnement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres présents l'affectation suivante :

- **297 261.60 euros au compte 002, excédent reporté de fonctionnement**
- **54 244.64 euros au chapitre 001, excédent reporté d'investissement**

Vote : Pour 9 Contre 1

IV. DELIBERATION

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2022
--

CONSIDERANT le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de voter le Budget Primitif par chapitre

ADOPTE à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2022 comme il suit :

FONCTIONNEMENT					
Chapitre		Dépenses	Chapitre		Recettes
11	Charges générales	220 920.00 €	013	atténuations des services	25 391.40€
12	Charges de personnel	309 100.00 €	70	Produits des services	6 400.00 €
14	Atténuations de produits	33 470.00 €	73	Impôts et taxes	421 200.00 €
65	Autres charges	215 700.00 €	74	Dotations, participations	239 840.00 €
66	Charges financières	15 000.00 €	75	Autres produits	14 280.00 €
22	Dépenses imprévues	0 €	002	Résultat reporté	297 261.60 €
		154 406.38 €			
023	Virement sect. Invest.	€			
042	Opér. d'ordre entre sections	0€			
TOTAL		948 596.38 €	TOTAL		1 004 373.00 €
INVESTISSEMENT					
Chapitre		Dépenses	Chapitre		Recettes
20	Immo incorporelles	40 635.62 €	13	Subventions	207 320 .95 €
204	Subventions d'équipement versées	37 000.00 €	45	Opé compte de tiers	52 716.00 €
21	Immo corporelles	299 186.25 €	021	Virement de la section de fonctionnement	154 406.38 €
16	Emprunts	34 000.00 €			
23	Immo en cours	0 €			
45	Opé compte de tiers	52 716.00 €	001	Solde reporté	54 244.64 €
TOTAL		468 687.97 €	TOTAL		468 687.97 €

Vote : Pour 9 Contre 1

V.DELIBERATION

Objet : Budget annexe Eau et Assainissement : Compte de gestion 2021

Le Maire expose :

Vous pouvez retrouver sur le compte de gestion le résultat comptable 2021 :

- - 11 902.66 euros en investissement
- 111 368.61 euros en fonctionnement

(Le montant est excédentaire dans la section de fonctionnement mais à l'inverse le montant est déficitaire en section d'investissement).

Le compte de gestion transmis par la trésorerie est identique au compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget eau et assainissement, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, N'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE Mme le Maire à signer le compte de gestion 2021.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Vote : Pour 9 Contre 1

VI.DELIBERATION

Objet : Budget Annexe Eau et Assainissement : Compte administratif 2021

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a 422 095.00 euros de restes à réaliser concernant les travaux d'assainissement.

M. Le Maire, expose le compte administratif de l'année 2021 du budget annexe Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
A l'unanimité des membres présents

APPROUVE les résultats du compte administratif présenté ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 Eau et Assainissement

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalizations exercice 2020	Section d'exploitation	19 069.54 €	130 438.15 €	111 368.61 €
	Section investissement	11 902.66 €	0 €	-11 902.66 €

RESULTAT COMPTABLE 2021

Section fonctionnement		(Excédent)	111 368.61 €
Section investissement		(Déficit)	11 902.66 €
Report exercice 2020	Report section d'exploitation 002		114 843.14 €
	Report investissement 001		435 545.63 €

Total (réalisations + reports)	30 972.20 €	680 826.92 €	649 854.72 €
---------------------------------------	--------------------	---------------------	---------------------

Restes à réaliser en 2022	Section d'exploitation	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	422 095.00 €	0.00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2021	422 095.00 €	0.00 €

RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	19 069.54 €	245 281.29 €	226 211.75 €
	Section investissement	433 997.66 €	435 545.63 €	1 547.97 €

	Total cumulé	453 067.20 €	680 826.92 €	227 759.72 €
--	---------------------	---------------------	---------------------	--------------

Vote : Pour 9 Contre 1

VII.DELIBERATION

Budget annexe Eau et Assainissement : affectation de résultat du budget 2021

M. Le Maire reprend les tableaux du Compte administratif et explique :

- Le résultat cumulé d'investissement est de 423 642.97 euros
- Le résultat de fonctionnement est de 226 211.75 euros

Ce qui est en investissement reste en investissement et idem pour le fonctionnement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres présents l'affectation suivante :

- **226 211.75 euros au compte 002, excédent reporté de fonctionnement**
- **423 642.97 euros au chapitre 001, excédent reporté d'investissement**

Vote : Pour 9 Contre 1

VIII.DELIBERATION

CONSIDERANT le rapport de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de voter le Budget Primitif par chapitre

ADOPTE à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif du Budget Eau et Assainissement pour l'exercice 2022 comme il suit :

EXPLOITATION					
Chapitre		Dépenses	Chapitre		Recettes
11	Charges générales	20 000 €	70	Produits des services	102 000.00 €
66	Charges financières	2 000.00 €	002	Résultat reporté	226 211.75 €
42	Opér. d'ordre entre sections	0 €			
TOTAL		22 000 €	TOTAL		328 211.75 €

INVESTISSEMENT					
Chapitre		Dépenses	Chapitre		Recettes
13	Subventions	21 432.00 €	13	Subvention d'investissement	53 687.50 €
16	Emprunts	3 000.00 €	040	Opérat° d'ordre transfert entre sections	0 €
20	Immobilisations incorporelles	150 683.00 €	001	Solde reporté	423 642.97 €
23	Immo. En cours	250 000.00 €			

Vote : Pour 9 Contre 1

IX.DELIBERATION

Pour rappel, en 2021, dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

Afin que le transfert de la part départementale de TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme prévoit d'ajuster l'assiette communale afin de prendre en compte les exonérations et abattements départementaux. Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB : le taux départemental de TFPB 2020 (21.54%) vient s'ajouter au taux communal 2020. Ce taux de TFPB majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Après délibération et à l'unanimité des membres présents,

Le conseil municipal a décidé de reconduire pour l'année 2022, les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.04 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.31 %.

Vote : Pour 9 Contre 1

X.DIVERS

- **Brocante**

Mr le Maire expose qu'au vu de l'avancement des travaux du mur rue de la Libération qui annonce prochainement la réouverture de la route, la fête foraine, ainsi que la brocante pourraient avoir lieu le lundi 6 juin 2022.

La séance est levée à 22h46